

Fares

Bus fare may be paid with exact change, 5- and 10-ride cards or 31-day passes. Our drivers cannot make change. Please have your fare ready upon boarding, and deposit it into the fare box.

For more information, visit our pass and fare pricing page at www.greatersudbury.ca/transit

Transfers

Transit users may obtain a free transfer from the bus driver when paying fares by cash or with a 5-ride or 10-ride card. Transfers are valid only on the first available bus travelling to the passenger's destination on a continuous trip. Please ask for your transfer when boarding the bus. Those with a 31-day pass do not require transfers.

When travelling to pick-up or drop-off a child at a daycare, a transfer may be obtained to board the bus and continue your trip in either direction.

Transit By-Laws / Policies

- Smoking is prohibited on the buses, in the shelters and on many areas of the Transit Centre property. Please obey posted signs.
- Radios or other devices producing sound can only be used when listening is done through the use of headphones. Sound must also be kept low enough to not interfere with other passengers.
- Strollers and walkers **MUST** be folded and stored on end in a safe place as to not interfere with other passengers.
- Babies must be taken out of the strollers and be held in your arms.
- Please respect the comfort of others by not eating on board the bus.
- Foul language and/or inappropriate topics of conversation will **NOT** be tolerated. 3

Tarifs

On peut payer le tarif en monnaie exacte ou en présentant une carte de 5 ou de 10 trajets, ou un laissez-passer de 31 jours. Nos chauffeurs ne rendent pas la monnaie. Soyez prêt à payer en montant dans l'autobus et déposez votre argent dans la boîte de perception.

Pour des renseignements sur les tarifs et les laissez-passer, visitez notre site Web : www.greatersudbury.ca/transit.

Billets de correspondance

Les passagers peuvent obtenir un billet de correspondance gratuit du chauffeur s'ils ont payé le tarif en argent ou avec une carte de 5 ou de 10 trajets. Les billets de correspondance ne sont valides que pour le premier autobus disponible qui se rend à la destination du passager lors d'un voyage continu. Veuillez demander le billet de correspondance au moment de l'embarquement. Les titulaires de laissez-passer de 31 jours n'ont pas besoin de billets de correspondance.

Un passager qui dépose ou prend son enfant à la garderie peut obtenir un billet de correspondance pour monter dans l'autobus et se rendre à sa destination.

Règlements municipaux concernant le Transit

- Il est interdit de fumer dans les autobus, les aribus et aux endroits indiqués par le Centre de transport. Veuillez obéir aux panneaux affichés.
- Les radios et les autres appareils audio peuvent être utilisés seulement avec les écouteurs. En outre, le volume doit rester à un niveau qui ne dérange pas les autres passagers.
- Les poussettes et les chaussures de marches **DOIVENT** être pliées et rangées dans un coin sans nuire aux autres passagers.
- Il faut retirer les bébés des poussettes et de les tenir durant tout le trajet.
- Respectez les autres. Évitez de manger à bord de l'autobus.
- La langage vulgaire, incluant les sujets inappropriés, NE SERA PAS toléré..